

REPUBLICQUE FRANCAISE	ANNEE	2024	Envoyé en préfecture le 20/12/2024
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	07	Reçu en préfecture le 20/12/2024
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	110	Publié le 20/12/2024
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	1.2.5	ID : 032-213202088-20241216-2024DEC16_339-DE S ² LOW Delegation de service public – Autres actes

DEPARTEMENT
DU GERS
...
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLICQUE FRANCAISE

3

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Publique ordinaire du **16 décembre 2024**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 6 décembre 2024, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie ACHÉ
Mme Sylvie COUDERC
M. Loïc DÉSANGLES
Mme Laurianne DUCASSÉ
Mmes Françoise LACAPERRE

Ont donné procuration :

Mme Sylvie ACHÉ à M. Pascal ANDRADA
M. Loïc DÉSANGLES à M. Joël VAN DEN BON
Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
Mmes Françoise LACAPERRE à M. Jean-Yves DELACOSTE

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Frank GOBBATO

**Objet : Service Public de l'Assainissement Collectif
Rapport annuel du Délégué sur le prix et la qualité du service
Exercice 2023**

RAPPORTEUR : Joël VAN DEN BON, Adjoint au Maire chargé du développement économique, du tourisme, du thermalisme et du développement durable

Conformément aux dispositions des articles L 221-1 et L 221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à la collectivité de présenter le rapport annuel du délégataire et au Conseil Municipal de se prononcer chaque année sur le rapport relatif au prix et à la qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif (RPQS), étant précisé que ce document est mis à la disposition du public par voie d'affiche apposée en mairie et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois (article L 1411-13 du CGCT).

Vous voudrez bien trouver ci-joint les documents au titre de l'année 2023.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à la majorité, décide

- de prendre acte de la présentation du rapport annuel du délégataire
- d'approuver le RPQS.

Pour : 20

Contre :

Abstentions : 6 (MM. Julien Pellicer, Marc Dugros, Pascal Andrada, Mmes Patricia Marroccq, Sylvie Aché et Sylvie Colas)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Frank GOBBATO



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 20 DEC. 2024 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 20 DEC. 2024